

# Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet MISE A JOUR SITE VL sur la commune principale de l'AIOT le grand bois, grugé l'hopital 49520 OMBREE D ANJOU.

La référence de votre dossier est A-4-0J7PNW9PQ et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 20/06/2024 à 14h32 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

## 1 - Type de déclaration

### Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La DDETSPP ou la DAAF**

### Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur [Service-public.fr](https://service-public.fr)

## 2 - Déclarant

---

## Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Mandataire**

N° SIRET **40504876000012**

Organisme : **CER FRANCE PAYS DE LA LOIRE**

Fonction : **CONSEILLERE AGRICOLE**

## Personne morale

N° SIRET **38848936100013**

Raison sociale **EARL DE L INDUSTRIE**

Forme juridique **Exploitation agricole à responsabilité limitée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

## Adresse en France

**LA DAVIERE**

**ST QUENTIN LES ANGES**

**53200 PREE D ANJOU**

## Signataire

Qualité : **GERANT**

## Référent

Fonction : **GERANT**

### 3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **MISE A JOUR SITE VL**

Description des activités :

site connu sous le nom de EARL BERNADETTE ET BERTRAND pour 90 VL avec un récépissé du 26/12/2013. ce site ( la partie VL) a été repris par l'EARL DE L'industrie au 01/01/2017. Il y a actuellement 55 vaches laitières. Les génisses sont sur un autre site. Le 3 juin 2024 une icpe initiale a été déposée pour le projet photovoltaïque fourrage et matériel. Le dossier déclarait 1128 m<sup>3</sup> de fourrage rubrique 1530. Avec cette nouvelle déclaration, on vient régulariser le fait que dans ce dossier du 3 juin aurait dû être déclaré les vaches laitières en même temps. Une nouvelle déclaration de changement d'exploitant sera faite également.

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **OUI**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

## 4 - Localisation

Localisation de l'installation

**le grand bois, grugé l'hôpital**

**49520 OMBREE D ANJOU**

X : 398884

Y : 6746660

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'à 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

## 5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en œuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **OUI**

## Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
1530	1530-2	Dépôts de papiers, cartons ou analogues	Volume présent 1128 m3	DC	
2101	2101-2-c	Elevage, transit, vente etc. de bovins	Nombre de vaches 55 u	D	

## 6 - Mode d'exploitation

### Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un épandage ? **OUI**

Origine et la nature des matières épandues :

**fumier de bovins+lisier de bovins ( ilot 1 à 3 + 200 à 211 + 1000 à 1006)**

Pacage	Nom exploitant	Numéro îlot
053159024	earl industrie	1 2 3
053159024	earl industrie	200 211
053159024	earl industrie	1000 a1006

Surface totale du plan d'épandage (en ha) **260**

Q : Quantité d'azote épandue inscrite au plan d'épandage (en kg N) **18000**

A1 : Dont épandue sur les terres de l'exploitation (en kg N) **18000**

A2 : Dont épandue sur les terres mises à disposition par un tiers (en kg N) **0**

B1 : Dont produite sur l'installation (en kg N) **13000**

B2 : Dont provenant d'un tiers (en kg N) **5000**

Capacité de stockage des matières épandues (en mois) **6**

### Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

**ficelles, bâches, seringues: repris par la coopérative ou le vétérinaire. cartons, verres, plastiques : déchetterie. cadavres animaux par le service d'équarrissage. et collecte d'ordure ménagère classique.**

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **OUI**

## Disposition en cas de sinistre

Précisez : **point d'eau artificiel à installer**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :  
**extincteurs près des risques fuel et électriques. entretien des abords. surveillance.**

## Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

## Prescriptions applicables

**Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.**

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

## Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?  
**Non**

**Nom de l'autorisation ou de la déclaration**    **Date de dépôt**

Hangar agricole

03/06/2024

**Organisme  
en charge  
de l'  
instruction**  
DDPP

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)